



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

**Présentation du
Conseil Général
de la Vendée**



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général, moteur du département



L'Hôtel du Département, situé
à la Roche-sur-Yon, 40 rue du Maréchal Foch.



Le Conseil Général est une **Assemblée Départementale** composée de **31** conseillers généraux, un par canton.

Cette Assemblée règle par délibérations les affaires du département, fixe les orientations de la politique départementale et vote le budget.

Pour délibérer, le Conseil Général se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président.

Les séances ont lieu le plus souvent à l'Hôtel du Département, à la Roche sur Yon, et sont publiques.

C'est la loi du 10 août 1871 qui constitue la charte fondamentale des Conseils Généraux.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseiller Général



L'élection du Président du Conseil Général par l'ensemble des Conseillers Généraux.



Les 31 Conseillers Généraux se réunissent au moins 4 fois par an.

Les Conseillers Généraux constituent l'Assemblée Départementale et sont élus par canton. En Vendée, il y a donc **31 Conseillers Généraux**.

Ils sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct.

Tous les 3 ans, la moitié des élus sont renouvelables : on vote donc dans la moitié des cantons.

Les élus siègent à l'Assemblée Départementale et y prennent des décisions dans l'intérêt du département.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

31 cantons en Vendée



La Vendée :

- 671 959 ha
- 250 km de côtes
- 616 906 habitants au dernier recensement de janvier 2011, soit 96 habitants par km² contre 105 habitants par km² en moyenne nationale.



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

L 'organisation du Conseil Général

Le **Président** est l'organe exécutif du Conseil Général :

- Il prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée et de la Commission Permanente,
- Il élabore et propose le projet de budget du Conseil Général
- Il gère le patrimoine départemental, les routes, les biens immobiliers...
- Il est chargé de l'administration départementale dans le cadre de ses attributions.

La **Commission Permanente** gère les affaires courantes entre les réunions de l'Assemblée. Elle est composée du Président du Conseil Général, de 9 Vice-présidents et 10 membres.



Bruno RETAILLEAU

*Président du Conseil Général
de la Vendée*

>>>

• Les **commissions** examinent les rapports soumis à l'Assemblée Départementale et donnent leur avis au cours des sessions. En Vendée, elles sont au nombre de **sept** :

- commission Finances et Ressources,
- commission Développement Economique,
- commission Education, Culture, Sport et Relations Internationales,
- commission Solidarité et Famille
- commission Aménagement durable du Territoire et des Energies renouvelables,
- commission Infrastructures routières,
- commission Economie numérique, réseaux, transports.



La salle de délibération, où les élus se réunissent en séance plénière.

Les Missions du Conseil Général

L'aménagement de l'espace et des équipements

- *voirie départementale,*
- *transports collectifs, et en particulier les transports scolaires.*
- *gestion des ports de commerce et de pêche.*



Réalisation de contournements routiers



Plus de 90 lignes de transport scolaire sont mises en place par le Conseil Général



Construction d'un élévateur à bateaux pour le port des Sables-d'Olonne.

Les Missions du Conseil Général

Les actions sociales

- l'aide sociale à l'enfance,
- l'aide aux handicapés,
- l'insertion (RMI, RMA),
- l'aide aux personnes âgées,
- l'aide médicale.



Vaccination des enfants



Aide aux personnes en difficulté sociale



Construction de maisons de retraite modernes.



Création de micro-crèches pour accueillir les jeunes enfants



Création de la maison du Boistissandeau, pour accueillir des personnes âgées et leurs enfants handicapés.

Les Missions du Conseil Général

Les actions éducatives et culturelles

- construction des collèges publics, acquisition de leurs équipements pédagogiques (matériel informatique,...)
- animation culturelle : cédéthèques, spectacles de Vendée, archives départementales.
- Mise en valeur et animation de sites touristiques.



Réalisation du collège Piobetta



Création de Cédéthèques disposant d'outils informatiques de pointe



Accueil de spectacles de qualité accessibles à tous



Mise en valeur et animation de sites touristiques et culturels

Les Missions du Conseil Général

Les actions économiques

- aides directes en faveur du commerce et de l'industrie (subventions, primes, prêts et avances, ...)
- aides indirectes dont notamment des aménagements de zones industrielles, les Vendéopôles.



Aides à la création
d'entreprise



Création de Vendéopôles, parcs
d'activité situés près de grands
axes routiers



Création d'un prix
« Entreprendre en Vendée »
pour récompenser les entreprises
les plus dynamiques et innovantes.

Les Missions du Conseil Général

Les actions économiques

Le Conseil Général est au service de toutes les entreprises. Pour cela, il a créé deux structures autonomes :

- **Vendée Expansion**, pour favoriser les implantations et le développement des entreprises en Vendée,

- **La Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique**, pour mettre en relation les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi.



Le Budget du Conseil Général

*Le budget de l'année 2011 s'élève à la somme de **673 668 372, 98 euros**.*

Il est financé principalement par :

- l'**impôt** (un pourcentage des taxes foncière, d'habitation et professionnelle),*
- des **participations de l'Etat**.*





VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général des Jeunes

Une assemblée de 62 collégiens

Tous les deux ans, toutes les classes de 5ème et de 4ème du département élisent leurs représentants au Conseil Général des Jeunes (C.G.J.) : au total 62 Conseillers Généraux Juniors, soit un par collège.

Les élus s'engagent à travailler pendant deux ans sur des projets concrets, à être le porte-parole des souhaits de leurs camarades et à participer à la vie de leur département.



Le Conseil Général des Jeunes

Le Conseil Général Junior, comment ça marche ?

Les Conseillers Généraux se répartissent en quatre commissions :

- *Solidarité,*
- *Culture et loisirs,*
- *Sports,*
- *Environnement.*

Ils se réunissent le mercredi après-midi à l'hôtel du département, sept fois dans l'année.





VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL